



TARIF DES PRESTATIONS

BASE de Calcul des Honoraires Proportionnels					
Série A : (LOCATION)					
tranche I				Hors T.V.A.	T.T.C.
Euros	de	0 €	à	3 050 €	2.20% 2.64%
tranche II					
Euros	de	3 051 €	à	6 100 €	1.65% 1.98%
tranche III					
Euros	de	6 101 €	à	17 000 €	1.10% 1.32%
tranche IV					
Euros	à partir de	17 000 €			0.55% 0.66%
Série B (VENTE) :					
tranche I				Hors T.V.A.	T.T.C.
Euros	Forfait, prix inférieur à	8 001 €		1 120.00 €	1 344.00 €
tranche II					
Euros	de	8 001 €	à	25 000 €	8.33% 10.00%
tranche III					
Euros	de	25 001 €	à	80 000 €	6.67% 8.00%
tranche IV					
Euros	de	80 001 €	à	150 000 €	5.83% 7.00%
tranche V					
Euros	de	150 001 €	à	200 000 €	5.00% 6.00%
tranche VI					
Euros	au dessus de	200 001 €		2.50%	3.00%
VACATION					
Euros				Hors T.V.A. 112.00 €	T.T.C. 134.40 €
FRAIS DE DEPLACEMENT					
Forfait suivant zone géographique TTC					
Zone 1 = LAON intramuros = 0,00 €					
Zone 2 : jusqu'à 15 km de LAON = 24,00 €					
Zone 3 : plus de 15 km de LAON = 42,00 €					
Valeur au 1er Avril 2019					
<small>(1) à charge du vendeur sauf convention contraire</small>					
<small>(2) Honoraires partagés à part égale entre propriétaires et locataires sauf convention contraire</small>					
<small>(3) Honoraires partagés à part égale entre propriétaires et locataires avec un plafond pour le locataire égale à 8€ TTC/le m² de la surface dite "loi BOUTIN" du logement.</small>					
<small>(4) Honoraires partagés à part égale entre propriétaires et locataires avec un plafond pour le locataire égale à 3€ TTC/le m² de la surface dite "loi BOUTIN" du logement.</small>					
<small>(5) à charge du propriétaire</small>					
(Taux TVA en vigueur : 20 %)					

A) HONORAIRES DE NEGOCIATION

- VENTE D'IMMEUBLES (1), (comprenant la rédaction des actes S.S.P.) :

D'HABITATION	SERIE B	COEFFICIENT :	1
PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL	SERIE B	COEFFICIENT :	1.2
(pour cession de fonds de commerce ou droit au bail)		COEFFICIENT :	1.5

- LOCATION D'IMMEUBLES, (Hors rédaction des actes S.S.P.) :

D'HABITATION (5) calculé sur 3 ans de loyer :	HONORAIRE "REDACTION BAIL" H.T.	COEFFICIENT :	1
PROFESSIONNEL, COMMERCIAL OU DE DROIT COMMUN (2) calculé sur la durée effective du bail avec une durée minimum de 6 ans	SERIE A	COEFFICIENT :	2

B) REDACTION ACTES - DIVERS

HABITATION

- Rédaction bail, calculé sur 3 ans de loyer TTC (3) :	SERIE A	COEFFICIENT :	1.375
- Visite du logement = forfait suivant type de logement TTC + Frais de déplacement(3) :		APPARTEMENT : 90 €	MAISON : 108 €
- Constitution dossier locatif TTC (3) :			114.00 €
- Etat des lieux d'entrée = forfait suivant type de logement TTC + Frais de Déplacement (4) :			
studio à T2 : 114,00 €			
T3 à T4 : 162,00 €			
T5 et plus : 204,00 €		* Majoration de 25 % si maison	

GARAGE-PARKING : FORFAIT 78 Euros TTC (2)

PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL DROIT COMMUN (2)

- Rédaction bail, calculé sur la durée effective du bail avec une durée minimum de 6 ans, TTC :	SERIE A	COEFFICIENT :	1
- Etat des lieux d'entrée et de sortie = forfait selon la surface du lot TTC + Frais de déplacement :			
inférieure à 100 m² : 2 VACATIONS		supérieur 250 m² : SUR DEVIS	
entre 100 et 250 m² : 3 VACATIONS			
- Forfait papeterie :	1 VACATION		

AUTRES ACTES (CESSION FONDS, GERANCE, SOCIETE, PRÊT, ETC) :

AVENANT A BAIL	SUR DEVIS	44.80 €
AVENANT A BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE		

C) EXPERTISE

	SUR DEVIS
--	-----------

D) GESTION D'IMMEUBLE (5)

Sur toutes les recettes et dépenses (dont travaux réalisés sous la direction d'ARIANE SAS), taux :	6.50%	hors TVA soit	7.8 % TTC
Frais mensuels fixes, par lot principal géré et non vacant :	8.87 €	hors TVA soit	10.64 € TTC
Frais de mise en place Garantie Loyers Impayés ou Cautionnement par un organisme habilité :	1 VACATION		
Frais d'établissement "Etat des lieux de sortie" (locaux à usage d'habitation) = forfait suivant type de logement TTC + Frais de déplacement :			
studio à T2 : 1 VACATION		T3 à T4 = 1,5 VACATIONS	
		T5 et plus = 2 VACATIONS	
Frais de Constitution de dossier, par bien géré :	1 VACATION		
Frais de Clôture et d'archivage, par bien géré :	1 VACATION	par lot principal géré dans le mandat	
Déclaration de Sinistre près des compagnies d'assurances :	1 VACATION		
Assistance à expertise suite à déclaration de sinistre :	1 VACATION		
Déclaration de TVA, forfait Annuel :	3 VACATIONS		
Assistance SCI (A.G.O. annuelle) :	3 VACATIONS		
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 6500 € mais inférieurs à 25 000 € :	5 VACATIONS		
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 25 000 € mais inférieurs à 60 000 € :	8 VACATIONS		
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 60 000 € mais inférieurs à 100 000 € :	10 VACATIONS		
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 100 000 € :	SUR DEVIS		
Demande de Subvention :	4 VACATIONS		
Mise en place d'une convention fiscale près de l'A.N.A.H. :	1 VACATION		

E) SYNDICAT DE COPROPRIETE

Sur proposition et à valider par assemblée générale des copropriétaires

F) DIVERS

Demande de certificat d'urbanisme :	3 VACATIONS
Formalités administratives :	1 VACATION (par Formalité accomplie)
Evaluation Immobilière avec fiche de Synthèse :	2 VACATIONS + Frais de déplacement
Frais d'envoi de quittances (hors locaux à usage d'habitation) :	0.83 € hors TVA soit 1 € TTC

